Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-243500782-20260707-DEL2026_175-DE

Extrait du registre des délibérations du Bureau communautaire

L'an deux mille vingt-six le mardi 7 juillet 2026 à 18h00, les membres du Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis Salle René COUANAU, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :
M. HERVOIR Yoann, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,
M. LEUDIERE Cyrille, pour la commune de Hirel,
Mme MARTIG Emmanuelle, M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais,
Mme FOREST Lisa, M. LEGRAND Jérôme, pour la commune de La Gouesnière,
M. CORNÉE Jean-Malo, pour la commune de La Ville-ès-Nonais,
M. JULLIEN David, pour la commune de Lillemer,
M. LE ROLLAND Philippe, pour la commune de Plerguer,
M. PRULHIERE Stéphane, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes,
Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb,
M. SIMON Pascal, pour la commune de Saint-Guinoux,
M. CRANCE Jean-Virgile, M. LURTON Gilles, pour la commune de Saint-Malo,
M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,
M. RICHEUX Jean-Francis, pour la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet,

Est absent excusé : M. BIANCO Pascal, M. Pascal BRIAND, M. COMPAIN Olivier, Mme FERRET Marie-France, M. LE MOAL Marcel, Mme Céline ROCHE, Mme ROULLÉ Isabelle

Secrétaire de séance : M. Jérôme LEGRAND

Convocation en date du 30 juin 2026. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 7 juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-243500782-20260707-DEL2026_175-DE

Bureau communautaire du 7 juillet 2026

Délibération n°DEL2026-175

DEPLACEMENT – MOBILITE – TRANSPORT – ACCESSIBILITE ET PLAN VELO

Objet : Renouvellement de l'adhésion à AGIR Transport pour 2026

Rapporteur : Monsieur Eric POUSSIN, Vice-Président délégué

L'association AGIR Transport a été créée en 1987 à l'initiative d'élus locaux en charge des transports et de la mobilité, animés par la volonté de proposer aux collectivités une expertise leur garantissant une certaine liberté. Depuis, AGIR Transport, qui compte désormais 540 adhérents, veille à ce que les collectivités territoriales et leurs groupements bénéficient d'une expertise indépendante en leur permettant d'accéder à des services et des compétences multiples.

Ainsi, les collectivités sont en position de décider de manière éclairée et de gérer la mobilité sur leur territoire comme elles le souhaitent. L'association est financée par les cotisations de ses membres qui, en mutualisant des moyens, peuvent bénéficier d'un grand nombre de services.

Les services d'AGIR Transport sont organisés autour de 4 axes majeurs : l'assistance, la formation, les échanges d'expériences et les achats centralisés.

- L'assistance via notamment un service Questions / Réponses permet d'apporter une expertise et un accompagnement personnalisés afin de couvrir l'ensemble des besoins opérationnels des adhérents grâce à une plateforme d'experts spécialisés dans le transport public et la mobilité parmi lesquels les permanents de l'association mais aussi de nombreuses ressources externes : consultants, avocats, bureaux d'études indépendants, etc.
- Un organisme de formation agréé qui propose une offre très large et sans cesse renouvelée, pour s'adapter aux différentes problématiques rencontrées par les territoires.
- Un réseau dynamique constitué des adhérents d'AGIR Transport permettant le partage de bonnes pratiques et l'échange d'expériences en matière de mobilité : groupes de travail, journées d'études, réseau social en ligne, observatoire des mobilités, etc.
- Une centrale d'achat (CATP) qui permet d'optimiser les acquisitions et accélérer les projets de mobilité dans les territoires, grâce à des achats de biens et services plus simples, plus rapides, moins chers et plus qualitatifs.

La cotisation annuelle est de 7 000,00 € HT, soit 8 400,00 € TTC, pour une AO urbaine entre 60 000 et 100 000 habitants.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-243500782-20260707-DEL2026_175-DE

Suivant l'avis favorable de la commission e – mobilités en date du 9 juin 2026,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le renouvellement de l'adhésion de Saint-Malo Agglomération à AGIR Transport pour 2026,
- **Autorise** le Président, ou le Vice-président délégué, à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Par 17 voix POUR,

Le Secrétaire de séance,	Le registre dûment signé, Pour extrait conforme, Le Président,
Monsieur Jérôme LEGRAND	Monsieur Gilles LURTON